

Règlement Run & Bike à Tréveneuc

Date limite d'inscription : **le samedi 16 juillet**

Epreuves :

- Trail 5 km
- Trail 10 km
- Trail 20 km
- Run and Bike 21 km : épreuve qui consiste à effectuer 3 boucles de 7 km en équipe de deux personnes (un sur un VTT et l'autre en course à pied) les deux pouvant échanger de rôle n'importe quand sur le parcours, obligation de franchir ensemble la ligne d'arrivée.

DESCRIPTIF 2022

Le début de la remise des dossards s'effectuera le samedi 16 juillet 2022 à partir de 10h00 sur le site de Port-Goret à Tréveneuc.

Il est rappelé que les trails sont réalisés en autonomie. Un ravitaillement en eau sera néanmoins installé sur les grandes distances de 20 km et plus.

Le port du porte-bidon ou Camelbak est obligatoire pour les grandes distances.

Le nombre de coureurs est limité sur chaque course.

	Trail 5 km	Trail 20 km	Trail 10 km	Duo 3 fois 7 km VTT + trail	Rando pédestre 10 km
Tarif	5,00 €	12,00 €	8,00 €	17,00 €	5,00 €
Jauge maxi	60	150	150	100	60
Heure départ	12h00	13h00	13h30	14h00	14h15
Né	2008 et avant	2004 et avant	2006 et avant	2002 et avant	2006 et avant
age	14 ans et +	18 ans et +	16 ans et +	20 ans et +	16 ans et +

ATTENTION : INTERDICTION DES GOBELETS PLASTIQUES JETABLES SUR LES RAVITOS !

Les gobelets jetables en plastique sont interdits depuis 2020. (loi de transition énergétique). Le Trail Run and Bike ne distribue donc pas de gobelets sur les ravitaillements. Chaque coureur devra venir équipé d'un gobelet rétractable.

L'utilisation des bâtons de marche est interdit.

Important ! Licence FFA / Triathlon

- 1- Les licences FFA 2021-2022 ne sont acceptées que pour les inscriptions aux épreuves des trails 5 km, 10 km et 20 km. Ces mêmes licences ne sont pas acceptées pour les inscriptions à l'épreuve du Run & Bike (3 x 7 km en duo)**
- 2- A contrario, les licences Triathlon 2021-2022 sont admises uniquement pour les inscriptions à l'épreuve du Run & Bike (3 x 7 km en duo) et ne sont pas acceptées pour les inscriptions aux épreuves des trails 5 km, 10 km et 20 km**

Les autres concurrents devront fournir un certificat médical de non contre-indication (précisant les éventuels traitements en cours) à la pratique de la course à pied et/ou course VTT en compétition datant de moins de 1 an au jour de l'épreuve.

Les inscriptions ne pourront être validées que sur présentation de la licence FFA (trails 5 km, 10 km et / ou 20 km) ou licence de Triathlon (Run & Bike 3 x 7 km) ou d'un certificat médical datant de moins d'un an au jour de l'épreuve.

DOSSARD

Tout engagement est personnel. Un service d'achat/revente de dossard est proposé (lorsque l'épreuve est complète) sur le site NextRun. En dehors de ce service proposé par NextRun, aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

CODE DE LA ROUTE, PROPRIÉTÉ ET RESPECT DES PROPRIÉTÉS PRIVÉES

Les concurrents doivent respecter le balisage et les consignes des commissaires de course.

Les concurrents s'engagent également à ne rien jeter et à respecter les propriétés privées, ainsi que la végétation. Notre équipe défriche un parcours uniquement accessible ce jour-là. Les contrevenants pourraient être sanctionnés par une pénalité de temps. Vous pourrez sillonner des sites classés au Conservatoire du Littoral et/ou Natura 2000. Merci de respecter ce site naturel.

SÉCURITÉ

L'organisation se donne le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie des épreuves pour des raisons de sécurité et / ou sanitaires.

Des signaleurs seront présents aux traversées de routes.

La couverture médicale est assurée par plusieurs équipes de secouristes

L'équipe sécurité sera habilitée à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique, d'accidents causés par le non-respect du code de la route, les sorties des circuits, de perte, de vol d'objets ou de matériel.

Les abandons doivent se faire auprès d'un signaleur ou aux points de ravitaillement, où un organisateur invalidera les dossards et récupérera la puce.

En cas de blessure, le signaleur le plus proche donnera l'alerte.

Appel d'urgence PC Course : 06 24 95 88 57

Urgence absolue : 15

ASSURANCES

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par la police responsabilité civile souscrite auprès de Groupama. Les coureurs licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement.

Individuelle accident : il incombe à tous les participants de s'assurer individuellement en cas d'accident.

DROITS À L'IMAGE & CNIL

Vous autorisez expressément les organisateurs du Trail Run and Bike, ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles vous pourrez apparaître, prises à l'occasion de votre participation aux courses du Trail Run and Bike, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Les organisateurs se réservent tous les droits exclusifs d'utilisation des images du Trail Run and Bike à Tréveneuc.

RÉCOMPENSES

Récompenses aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes au scratch de chaque course.

ANNULATION – REMBOURSEMENTS

L'inscription est ferme et définitive et ne peut donner lieu à aucun remboursement.

Seule une annulation de la manifestation pour conditions sanitaires (exemple : Covid 19) décidée par la préfecture et indépendante de la volonté de l'organisateur donnera lieu à un remboursement intégral.

Un service d'achat/revente de dossard en ligne sur NextRun est proposé.

En s'inscrivant, le concurrent accepte sans réserve le règlement et les conditions imposées par celui-ci.

ORGANISATION

Le Trail Run and Bike est organisé par l'association Run and Bike à Tréveneuc → <https://runandbike.fr/>

Date et signature avec mention lu et approuvé